

# Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt deux, le douze septembre à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 5 septembre 2022, conformément à la loi.

### Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Yves LEFEBVRE, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSSE, Pascal FROMONT, Odile RIGA, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Luc MONNET, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

### RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022

#### Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires et suppléants  
présents : 34  
Procurations : 1

Nombre de votants : 35

### Ont donné pouvoir :

Patrick LEMAIRE, procuration à Christian DEVAUX

### Absents excusés :

Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Régis BUE, François-Hubert DESCAMPS, Thierry LAZARO, Alain DUCHESNE

**Secrétaire de Séance :** Sylvain PEREZ

# RELEVÉ DE DÉCISIONS

## Informations

### Conditions de la tenue de la présente réunion

La présente réunion est organisée dans les conditions habituelles, telles que prévues par le Règlement intérieur des Assemblées :

- le quorum est à la moitié des membres
- les élus peuvent être porteur d'un seul pouvoir
- le public est autorisé

## BUREAU

### Délibérations votées dans le cadre de la délibération CC\_2020\_115 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020

#### ALIMENTATION

#### **- Attribution des subventions dans le cadre de l'appel à projets Initiatives comestibles locales**

L'Appel à projets Initiatives comestibles a pour objectif de stimuler les pratiques citoyennes autour des thématiques de l'alimentation. La première session de l'appel à projets a été lancée du 23 mai 2022 au 30 juin 2023. Cinq associations ont déposé un projet en lien avec les thématiques de l'agriculture et de l'alimentation. L'ensemble des projets a été présenté à la commission projet alimentation le 12 juillet 2022.

Ces projets démarreront à partir d'octobre 2022 et se poursuivront en 2023.

Les subventions accordées pour cette première session correspondent à un montant total de 14 492 € (enveloppe totale de 36 000 €).

#### **DECISION (par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 34 VOTANTS)**

***Le Bureau communautaire décide de :***

#### **→ *D'octroyer les subventions suivantes***

Bénéficiaires	Projets	Montant total projet	Montant subvention
Association de parents d'élèves de Bachy - AP2EJ2B	Spectacle de sensibilisation autour des thématiques agricoles et alimentaire et achat de CDs	589 €	470 €
APEL Saint Martin Templeuve	Création d'un jardin pédagogique, formations des enseignants et parents d'élèves. Ateliers de sensibilisation auprès des enfants, des agents de restauration sur le gaspillage alimentation et l'alimentation de saison	8 099 €	6 450 €
Templeuve en transition	Ateliers et animations autour de l'alimentation (lutte contre le gaspillage alimentaire, pressage de pommes, sensibilisation au goût, ...) lors de la Fête de la pomme	5 072 €	3 272€
APIS Pévèle _ Saméon	Développement du rucher-potager-verger : achat de petit matériel, communication, organisation de conférence, ateliers, porte ouverte	4 385 €	3 300 €
Landas Vadrouille	Organisation d'un repas 100% Pévèle Carembault à destination des habitants et des bénéficiaires du CCAS	2 251 €	1 000 €

#### **→ *D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent.***

---

## FINANCES

- **Attribution d'une subvention de 500 € à l'association "Accueil Pévèlois" pour son action à destination des réfugiés Ukrainiens**

Par son courrier en date du 14 août 2022, l'association *Accueil Pévèlois* sollicite un soutien financier de Pévèle Carembault afin de poursuivre ses actions d'accompagnement auprès des familles ukrainiennes (prise en charge des loyers et frais inhérents aux logements, aide alimentaire, accompagnement dans les démarches).

L'aide est sollicitée à hauteur de 500 €.

**DECISION (par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 35 VOTANTS)**

**Le Bureau communautaire décide de :**

- **De voter la subvention d'un montant de 500 € au profit de l'association « Accueil Pévèlois » afin de soutenir son action en faveur des réfugiés Ukrainiens**
- **D'autoriser son Président à signer tout document afférant à ce dossier.**

### DÉLIBÉRATION BC\_2022\_013

- **Octroi d'une subvention de 500 € à l'association "Ukraine au coeur de la Pévèle" pour son action de soutien aux réfugiés ukrainiens**

L'association « Ukraine au coeur de la Pévèle » sollicite un soutien financier de Pévèle Carembault afin de poursuivre ses actions d'accompagnement auprès des familles ukrainiennes (prise en charge des loyers et frais inhérents aux logements, aide alimentaire, accompagnement dans les démarches).

L'aide est sollicitée à hauteur de 500 €.

**DECISION (par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 34 VOTANTS)**

**Le Bureau communautaire décide de :**

- **De voter une subvention d'un montant de 500 € au profit de l'association « Ukraine au coeur de la Pévèle » afin de soutenir son action en faveur des réfugiés ukrainiens.**
- **D'autoriser son Président à signer tout document afférant à ce dossier.**

### DÉLIBÉRATION BC\_2022\_014

- **Octroi d'une subvention exceptionnelle de 500 € à la société de chasse communale d'AIX-EN-PEVELE**

La société communale de chasse d'AIX-EN-PEVELE fête ses 100 ans et organise une manifestation à cette occasion.

Elle sollicite une subvention de 500 € afin de participer aux frais de fonctionnement de cette manifestation.

**DECISION (par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 34 VOTANTS)**

**Le Bureau communautaire décide de :**

- *De verser une subvention exceptionnelle de 500 € à la société de chasse d'AIX-EN-PEVELE dans le cadre de la manifestation pour les 100 ans de l'association.*
- *D'autoriser son Président à signer tout document afférant à ce dossier.*

**➡ DÉLIBÉRATION BC\_2022\_015**

- ***Octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association JEUNES AGRICULTEURS pour l'organisation de la manifestation JA PEVELE CANTONALE***

Le syndicat agricole des Jeunes agriculteurs organise une manifestation dénommée « Pévèle Cantonale » les 3 et 4 septembre 2022,

Il est proposé de lui verser une subvention de 1 000 € afin de participer aux frais de fonctionnement de cet évènement.

**DECISION (par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 35 VOTANTS)**

**Le Bureau communautaire décide de :**

- *De voter une subvention d'un montant de 1 000 € au profit du syndicat agricole des Jeunes agriculteurs pour l'organisation de la manifestation Pévèle Cantonale ».*
- *D'autoriser son Président à signer tout document afférent à ce dossier.*

**➡ DÉLIBÉRATION BC\_2022\_016**

---

**CULTURE**

- ***OCTROI DE SUBVENTIONS « EXCEPTIONNELLES » 2022***

Le dispositif de subvention dite « exceptionnelle » est dédié aux associations du territoire dont le projet correspond aux critères d'éligibilité initialement définis.

Les associations suivantes ont déposé un dossier de demande de subvention.

Évènements exceptionnels	Association et commune	Budget action	Subvention demandée	Avis commission 6 du 06/09/2022
La 147, la course qui éclaire ta ville Course pédestre nocturne	Gondecourt Ensemble	11 900 €	3 000 €	1 500 €
Finales Coupe de France Volley ball adultes : frais de déplacement, hébergement et restauration	Volley club Amicale Templeuve	5 120 €	800 €	600 €

CAMP US 2023 Animation et exposition autour du thème de la guerre	Union nationale des Combattants de Moncheaux	2 304 €	1 344 €	Report en 2023
Université du Temps Libre Conférences tout au long de l'année	Université du Temps Libre Pévèle Carembault Templeuve	8 680 €	3 000 €	1 500 €
50 <sup>ème</sup> anniversaire SHPP 2 conférences, forum, spectacles	Société Historique du Pays Pévélois Templeuve	6 920 €	3 000 €	1 200 €
Achat matériel scénique	Petit Théâtre de Wahagnies	5 436 €	1 728 €	1 700 €
<b>TOTAL</b>			<b>12 872 €</b>	<b>6 500 €</b>

Le tableau tel que présenté à la commission figure en annexe de la présente délibération.

**DECISION (par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION(S), sur 35 VOTANTS)**

**Abstention(s) :**

Alain BOS

**Le Bureau communautaire décide de :**

- ➔ *De voter les subventions telles qu'énumérées ci-dessus.*
- *Et d'autoriser son Président à signer tout document afférent à ces dossiers*

**➡ DÉLIBÉRATION BC\_2022\_017**

**- OCTROI DE SUBVENTIONS « LABELLISEES » 2022**

Le dispositif de subvention dite « labellisées » est dédié aux associations du territoire dont le projet correspond aux critères d'éligibilité initialement définis.

Les associations suivantes ont déposé un dossier de demande de subvention.

Évènements labellisés	Association et commune	Budget de l'action	Subvention demandée	Avis de la commission 6 du 06/09/2022
Les Costiciades	Coutiches en fête	9 700 €	2 000 € (1 000 € en 2021)	2 000 €
Miss Pévèle	Beuvry-la-Forêt	12 800 €	2 000 € (2 000 € en 2021)	2 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>4 000 €</b>	<b>4 000 €</b>

Le tableau tel que présenté à la commission figure en annexe de la présente délibération.

**DECISION (par 34 voix POUR, 1 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 35 VOTANTS)**

**Contre :**

Vinciane FABER

**Le Bureau communautaire décide de :**

- De voter les subventions telles qu'énoncées ci-dessus.
- Et d'autoriser son Président à signer tout document afférent à ces dossiers.

## ➡ DÉLIBÉRATION BC\_2022\_018

---

### RESSOURCES HUMAINES

#### **- Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'amicale du Personnel**

Par délibération B\_2022\_004 en date du 28 février 2022, le Bureau communautaire a voté une subvention de 18 000 € à l'Amicale du Personnel de la Pévèle Carembault.

Au vu de l'évolution des effectifs au sein de Pévèle Carembault, il est proposé le versement exceptionnel de 2 000 € à l'amicale du personnel en complément des 18 000 € octroyé pour l'année 2022.

**DECISION (par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 35 VOTANTS)**

*Le Bureau communautaire décide de :*

- *D'octroyer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'amicale du Personnel au titre de l'année 2022 ,*
- *D'autoriser son Président à signer tout document afférent à ce dossier ,*
- *D'imputer la dépense sur l'article 6574.*

## ➡ DÉLIBÉRATION BC\_2022\_019

---

### BATIMENTS

#### **- Convention avec la commune de Phalempin pour la location de la salle des sports en vue de l'organisation du salon écoconstruction des 22 et 23 octobre 2022**

Pévèle Carembault organise le salon écoconstruction le week-end du 22 et 23 octobre prochain. Il aura lieu au sein du complexe sportif Jacques Hermant de PHALEMPIN.

Il convient d'indemniser la commune de PHALEMPIN pour les frais liés à l'organisation de ce salon pour un montant de 200 €, correspondant à un forfait de 150 € pour les consommations d'énergie (électricité) et de 50 € pour les frais de rangement/nettoyage.

Le projet de convention avec la commune de PHALEMPIN est annexé à la présente délibération.

**DECISION (par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 35 VOTANTS)**

*Le Bureau communautaire décide de :*

- *D'autoriser Monsieur le Président à signer une convention avec la commune de PHALEMPIN afin d'organiser les conditions du remboursement par Pévèle Carembault des dépenses occasionnées par l'organisation du salon éco construction à Phalempin.*

## VOIRIE

### - *Création de servitude ENEDIS à ORCHIES*

ENEDIS nous a contacté afin d'implanter une ligne électrique souterraine sur la parcelle A633 à ORCHIES, dont la Communauté de communes est propriétaire. Cette parcelle est actuellement à usage de parking.

La ligne électrique sera enterrée dans une tranchée de 29 mètres de long sur 1 mètre de large.

La Pèvèle Carembault percevra une indemnité de 20 € après régularisation de l'acte notarié constitutif de servitude.

**DECISION (par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 35 VOTANTS)**

*Le Bureau communautaire décide de :*

- ➔ *D'autoriser son Président ou son représentant à signer l'acte constitutif de servitude avec ENEDIS ainsi que tout document afférant à ce dossier.*
- ➔ *De préciser que cet acte constitutif de servitude sera rédigé par devant notaire et que les frais seront pris en charge par ENEDIS.*
- ➔ *De percevoir l'indemnité de 20 euros au titre du dédommagement consécutif à la constitution de cette servitude.*

## DECHETS

### - *Marché de réception et de transfert des ordures ménagères résiduelles*

Le marché de réception et de transfert des ordures résiduelles arrive à échéance au 30 septembre 2022. Il convient de le renouveler pour une durée de 15 mois afin de prendre en compte le calendrier de lancement du futur marché de collecte qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le présent marché a été lancé selon une procédure d'appel d'offres ouvert.

Le marché est à prix unitaires, il n'est pas alloti.

Il prend la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, conformément aux dispositions des articles R2162-2 alinéa 2, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'accord-cadre prévoit un tonnage minimum de 5 000 tonnes, et un tonnage maximum de 15 000 tonnes.

Le marché est conclu pour une durée de 15 mois, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 31 décembre 2023 ; il n'est pas reconductible.

**DECISION (par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 35 VOTANTS)**



*Le Bureau communautaire décide de :*

- *D'autoriser le Président à signer le marché avec le soumissionnaires retenu, à savoir :*
  1. Société RECYNOV (59320 HAUBOURDIN)
- *D'autoriser le Président à signer tout document afférent à ce marché.*

➡ DÉLIBÉRATION BC\_2022\_022

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

[Questions diverses]